

## Une stratégie périlleuse

Martine Beaulne et Yves Jubinville

Numéro 152 (3), 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/72615ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaulne, M. & Jubinville, Y. (2014). Une stratégie périlleuse. *Jeu*, (152), 11–11.

# UNE STRATÉGIE PÉRILLEUSE

Martine Beaulne et Yves Jubinville

**LE** rapport du Comité sur la formation du Conseil québécois du théâtre (CQT), présenté le 15 mai dernier au Théâtre la Licorne devant les représentants du milieu et des écoles de théâtre de la région montréalaise, sera donc officiellement déposé au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et au ministère de la Culture et des Communications avec la recommandation positive de son conseil d'administration. Passant outre la proposition de la cosignataire de cet article de surseoir au dépôt du document afin de permettre une discussion plus large, proposition qui a pourtant obtenu un appui majoritaire, le CQT va de l'avant avec une stratégie périlleuse, qui aura des effets multiples et désastreux.

La présidente de l'organisme, Dominique Leduc, sensible aux doléances de certaines écoles quant aux recommandations formulées dans le rapport, annonce qu'elle fera précéder celui-ci d'un préambule exposant certaines des questions soulevées par des opposants et la dissension qu'il aura provoqué au sein du milieu. Mais ces précautions, dont on ne connaît pas la teneur et qui ne vont assurément pas contredire la position officielle du Conseil, ne changeront rien à l'affaire. Le message du CQT reste on ne peut plus clair : il y a trop de diplômés en jeu au Québec et, pour faire face à la diminution des ressources allouées aux organismes de théâtre, seules trois écoles existantes (les deux conservatoires et l'École nationale de théâtre) auront désormais la bénédiction des autorités du milieu.

On ne saurait toutefois s'y méprendre. Les écoles disgraciées ne disparaîtront assurément pas de la carte du jour au lendemain. Pis encore, la recommandation faite par le Comité quant à la formation offerte dans les collèges et à l'université ne risque pas d'avoir d'effet concret, du moins à brève échéance, dans la mesure où les institutions de qui ces formations dépendent ne sont d'aucune façon assujetties aux directives

du ministère de la Culture, et du fait surtout qu'elles possèdent leur propre procédure de révision des programmes, répondant à des critères et à des objectifs qui excèdent le cadre strict de la formation artistique.

Le décret prononcé par le CQT sert, à première vue, à apaiser certaines instances du milieu qui réclament que l'on mette un frein au développement qui se poursuit malgré une décroissance des budgets. Ce développement débridé n'est un paradoxe qu'en apparence. Plutôt que d'abdiquer devant la contrainte du système, bon nombre de joueurs s'ingénient ainsi à la contourner, ce qui a pour effet d'ouvrir de nouveaux espaces de création et de production, mais également de dissoudre progressivement les frontières établies dans le domaine entre ceux et celles qui méritent ou pas d'être soutenus par l'État.

En faisant le choix de privilégier trois écoles, le CQT réaffirme sa volonté de demeurer maître du jeu, d'exercer au nom de ceux qu'il représente le contrôle nécessaire au maintien d'un certain ordre. Il nous semble que la manœuvre est vouée à l'échec. Pour des raisons multiples. Mais en disant cela il faut bien admettre aussi que, sur le strict plan symbolique, le coup risque de porter. Désormais, une ligne sera tracée dans le sable humide de la pratique théâtrale au Québec avec, d'un côté, les écoles d'art et, de l'autre, des écoles sans étiquette, dépourvues de la sanction royale.

Parions qu'en dépit des protestations entendues depuis quelques mois, la sentence du CQT à l'endroit des écoles excommuniées a déjà fait son chemin dans les consciences. Surtout qu'elles sont victimes depuis longtemps de doutes (de préjugés!) concernant la qualité

de la formation qui y est offerte, et que le comité colporte du reste allégrement dans son rapport. Et c'est bien cela qui enrage! Tout se passe comme si les conclusions du groupe de réflexion, censées émaner de la discussion libre d'acteurs non intéressés, n'avaient fait que reconduire des vues et des positions, entendues de part et d'autre, que ne vient soutenir aucun examen précis des faits.

Il se pourrait que ce rapport ait néanmoins des retombées immédiates et plus sérieuses desquelles il y a lieu de s'inquiéter. Comment les instances gouvernementales vont-elles recevoir et lire le rapport du CQT et ses conclusions? C'est là une donnée inconnue dans l'équation. La possibilité du tablettage n'est pas à exclure, mais on pourra également faire l'hypothèse, dans le climat actuel de «rigueur budgétaire» et de suspicion à l'endroit de ceux bénéficiant de privilèges en apparence indus, que la question du coût de la formation sera soulevée. Celle-ci est à peine effleurée dans le rapport du CQT pour être aussitôt balayée sous prétexte que «l'État doit accepter que ça coûte cher»... Inutile de dire que l'argument risque de ne pas suffire, et que les écoles concernées pourraient être tenues d'ouvrir leurs livres de comptes.

Nul ne souhaite en arriver là. D'où l'importance de poursuivre la discussion, mais, cette fois, en prenant appui sur des données fiables et en posant les bonnes questions préalables (voir notre réponse au rapport du CQT : «Pour une approche plurielle de la formation théâtrale», publiée sur le site Internet de *Jeu* le 27 juin 2014). Si, à terme, un examen des programmes s'imposait et, avec cela, une réévaluation de la demande (sociale) en matière de formation théâtrale, c'est sur cette base que devrait être pensé ce changement qui aura forcément des conséquences non négligeables pour tout le secteur du théâtre. ●

Les auteurs sont professeurs à l'École supérieure de théâtre de l'UQAM.